

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-114

OBJET : APPROBATION DU CRAC AU TITRE DE 2023 - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT BAGATELLE

DÉLIBÉRATION : 2024-114
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : APPROBATION DU CRAC AU TITRE DE 2023 - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT BAGATELLE

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Par une convention de concession d'aménagement, la Ville de SAINT-HERBLAIN a confié à la Société LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT l'aménagement du secteur Bagatelle.

Afin de permettre à la Ville d'exercer son droit de contrôle sur la réalisation des opérations ainsi concédées, conformément au traité de concession et à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la Société LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT doit soumettre chaque année à l'examen de l'assemblée délibérante le compte rendu de l'activité déléguée.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la Société LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT qui comprend pour la concession d'aménagement Bagatelle au titre de l'année 2023 :

- une présentation de l'opération ;
- l'avancement physique (par charges et par produits) ;
- l'avancement financier avec un bilan comptable au 31/12/2023 et un avancement du bilan prévisionnel ;
- le plan de trésorerie et de financement ;
- la liste des acquisitions et des cessions de l'année 2023.

Jocelyn BUREAU et Jérôme SULIM ne prennent pas part au débat ni au vote et sont sortis de la salle.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

30 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024